

Une consultation publique a été tenue 19 h 15 concernant la demande de dérogation mineure suivante :

Propriété de Yolande Paré, lot 4 767 335, située au 61 8e Rang Est, Notre-Dame-des-Bois.

Séance ordinaire du 18 août 2025

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 18 août 2025, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1 Madame Julie Demers  
District # 2 Madame Lynda Pépin  
District # 3 Monsieur Jean Binette Jr  
District # 4 Monsieur Marc-André Vallières  
District # 5 Madame Catherine De Blois  
District # 6 Madame Nathalie Charbonneau

Absent : Maire, Monsieur Dominic Boucher-Paquette

Formant quorum sous la présidence de Madame Julie Demers mairesse suppléante.

Mme Kim Leclerc, directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

#### **2025-08-157 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les points suivants soient ajoutés :

- 6.1 Modalité de paiement ASP Expert
- 6.2 Avis de motion projet de règlement 522-2025 règlement sur les services municipaux
- 6.3 Présentation du projet de règlement 522-2025 règlement sur les services municipaux
- 6.4 Achat de bacs

QUE la section "affaires diverses" reste ouverte.

#### **2025-08-158 Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2025**

---

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu à la majorité des conseillers et conseillères présents,

QUE le procès-verbal du 8 juillet 2025 soit adopté et signé tel que présenté.

Que la conseillère Mme Lynda Pépin inscrit sa dissidence

## **Correspondance**

---

La mairesse suppléante tient à partager avec tous les citoyens que la municipalité a reçu l'approbation de la reddition de compte de la TECQ 2019-2023.

## **Dépôt des listes**

---

La directrice a remis aux membres du conseil un résumé des salaires versés du 1er au 31 juillet 2025 est déposé.

## **2025-08-159 Comptes du mois**

---

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice en date du 14 août 2025 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #202500388 202500431 sont émis.

## **2025-08-160 Avis de motion Règlement harmonisé | Bon ordre et paix publique**

---

Le conseiller Monsieur Marc-André Vallières donne avis de motion qu'un règlement sera présenté remplaçant le règlement 470-2019 concernant le règlement harmonisé / Bon ordre et paix publique en vue de son adoption lors d'une prochaine séance.

La conseillère Mme Lynda Pépin inscrit sa dissidence

## **2025-08-161 Présentation du Règlement harmonisé | Bon ordre et paix publique**

---

Le conseiller Monsieur Marc-André Vallières présente le projet de règlement remplaçant le règlement 470-2019 concernant le règlement harmonisé / Bon ordre et paix publique en vue de son adoption lors d'une prochaine séance.

La conseillère Mme Lynda Pépin inscrit sa dissidence

## **2025-08-162 Renouvellement de l'entente avec le Centre Sportif Mégantic**

---

ATTENDU QUE le conseil a passé la résolution 2024-02-031 Entente Centre Sportif en février 2024

ATTENDU QUE le conseil souhaitait obtenir de l'information plus précise sur l'utilisation du Centre Sportif par les citoyens de Notre-Dame-des-Bois;

ATTENDU QUE la ville de Lac-Mégantic a fourni l'information nécessaire afin de valider que les citoyens de Notre-Dame-des-Bois utilisent le service offert par le centre sportif;

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que le conseil confirme et renouvelle l'entente pour les deux prochaines années, afin de permettre aux citoyens de Notre-Dame-des-Bois de continuer à bénéficier des avantages liés à leur participation

#### **2025-08-163                    Demande Marché de Noël**

---

ATTENDU QUE les responsables du Marché de Noël ont déposé une demande auprès du conseil municipal afin d'obtenir gratuitement les locaux (gymnase, salle multifonctionnelle, bibliothèque, ainsi que les tables et chaises du centre communautaire) pour la tenue de leur activité ;

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise le Marché de Noël à utiliser les locaux énumérés gratuitement pour la tenue de l'activité.

#### **2025-08-164                    Vente de la soudeuse**

---

ATTENDU QUE le conseil a mis en vente l'ancienne soudeuse;

ATTENDU QUE le conseil a reçu plusieurs offres;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Que le conseil retienne l'offre de M. Richard Trinque, au montant de 500 \$, soit l'offre la plus élevée reçue.

#### **2025-08-165                    Achat de sable**

---

ATTENDU QUE la municipalité a demandé un prix pour 1 500 tonnes auprès de trois soumissionnaires pour la réserve de sable pour l'hiver 2025-2026;

Il est proposé par Monsieur Jean Junior Binette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la soumission de Service Forestier Stéphane Blais soit acceptée au montant de 9,50\$ la tonne pour 500 tonnes environ;

QUE la soumission de Service Forestier Stéphane Blais soit acceptée au montant de 10,05\$ la tonne pour 1 000 tonnes environ;

#### **2025-08-166                    Achat de lame pour camion de dénéigement**

---

ATTENDU QUE nous devons faire l'achat de couteaux pour les camions afin d'être prêt pour la saison hivernale 2025/2026;

ATTENDU QUE le coût s'élève à 6 340,50\$ avant taxes ;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise l'achat de couteaux pour les camions au coût de 6 340,50\$ avant taxes chez le fournisseur chez Robitaille équipement inc.

**Nomination Mathieu Theoret à titre de  
journalier, opérateur et chauffeur**

---

ANNULÉ

**2025-08-167                    Entériner l'installation de ponceaux**

---

ATTENDU QUE certaines sections de la voirie municipale nécessitent l'installation de ponceaux afin d'assurer une circulation sécuritaire et une gestion adéquate des eaux ;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics a identifié les emplacements concernés et a soumis une recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE le coût des travaux est évalué à 4 253,65\$ avant taxes par le fournisseur les excavations Prévost;

IL est proposé par Monsieur Jean Junior Binette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

D'ENTÉRINER l'installation des ponceaux aux endroits recommandés par le responsable des travaux publics, selon les modalités et conditions présentées ;

**2025-08-168                    Démission de M. Pierre Lalonde membre  
du comité consultatif en urbanisme**

---

Le conseil municipal prend acte de cette lettre.

**2025-08-169                    Demande de dérogation mineure –  
Yolande Paré**

---

ATTENDU QUE le propriétaire de lot 4 767 335 a présenté une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation du chalet ;

ATTENDU QUE la demande concerne la marge avant du bâtiment principal, laquelle est de 7,9 mètres alors que la norme prescrite par le règlement de zonage n° 363-2010, article 7.4.2.1, exige une marge minimale de 12 mètres ;

ATTENDU QUE le bâtiment a été construit suite à l'émission d'un permis en 1995 et que la présence d'une pente de plus de 30 % limite les possibilités d'implantation ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande et celui-ci recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu toute personne désirant s'exprimer sur ladite demande lors de la séance publique ;

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

D'ACCORDER la dérogation mineure de Mme. Yolande Paré visant à autoriser une marge avant de 7,9 mètres pour le chalet existant, malgré la norme de 12 mètres prévue au règlement de zonage n° 363-2010, article 7.4.2.1.

QUE dans l'éventualité où le propriétaire procède à la reconstruction ou au remplacement des fondations, il soit tenu de respecter, dans la mesure du possible, un plus grand éloignement de la marge avant, afin de se rapprocher de la norme en vigueur.

#### **2025-08-170                    Modalité de paiement ASP Expert**

---

ATTENDU QUE la municipalité a recours aux services de ASP Expert pour le projet bain nature ;

ATTENDU QUE les modalités de paiement doivent être confirmées par résolution du conseil ;

IL est proposé par Monsieur Jean Junior Binette,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la municipalité procède au paiement de ASP Expert selon les modalités établies, soit un montant de 14 023,33 \$ payable en trois versements égaux.

#### **2025-08-171                    Avis de motion projet de règlement 522-2025 règlement sur les services municipaux**

---

La conseillère Madame Lynda Pépin donne avis de motion qu'un règlement sera présenté remplaçant le règlement 513-2025 concernant le règlement sur les services municipaux en vue de son adoption lors d'une prochaine séance.

#### **2025-08-172                    Présentation du projet de règlement 522-2025 règlement sur les services municipaux**

---

La conseillère Madame Lynda Pépin présente le projet de règlement remplaçant le règlement 513-2025 concernant le règlement sur les services municipaux en vue de son adoption lors d'une prochaine séance.

#### **2025-08-173                    Achat de bacs – Matières résiduelles**

---

ATTENDU QUE la municipalité doit se procurer des bacs destinés aux ordures, au recyclage, au compost et aux mini-bacs afin de répondre aux besoins des citoyens ;

ATTENDU QUE lesdits bacs seront facturés aux citoyens au prix coûtant ;

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la municipalité procède à l'achat des bacs nécessaires pour la gestion des matières résiduelles pour un coût de 8 340\$ avant taxes ;

QUE le coût d'acquisition de ces bacs soit refacturé aux citoyens selon le prix coûtant ;

Départ de la conseillère Mme Catherine De Blois à 20h06

### **Période de questions**

---

La mairesse, et les élus répondent aux questions du public.

### **2025-08-174 Levée de la séance**

---

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières  
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 20h48.

---

Julie Demers  
Mairesse

---

Kim Leclerc  
Directrice générale &  
Greffière-trésorière